SEINE-MARITIME
- LE DÉPARTEMENT -

Oissel, le 7 septembre 2018

Stéphane BARRE
Maire d'Oissel
Conseiller départemental de Seine-Maritime
Président du groupe communiste
et Républicain du Front de Gauche
Au Conseil départemental

Nos Réf. : SG

M. Pascal MARTIN
Président du Conseil Départemental
Hôtel du Département
Quai Jean Moulin

76100 ROUEN

Objet : *Maintien des centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic du Sida et des IST (CeGIDD)*

Monsieur le Président, cher collègue,

La presse régionale a fait état, fin juillet, de la possible fermeture au 31 décembre prochain, des 6 centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic du VIH, des hépatites et des IST (CeGIDD) que compte notre département.

En cause, la décision de notre collectivité qui gère ces centres depuis 2005 par délégation de l'Etat, de ne pas renouveler la convention passée à cet effet avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) au-delà de son échéance en fin d'année.

Dans un communiqué publié aussitôt en réaction à cet article, vous avez confirmé cette décision, tout en précisant qu'elle reposait sur un accord partagé avec l'Agence Régionale de Santé et qu'un nouvel organisme désigné par l'ARS sera chargé d'en reprendre la gestion.

Vous y indiquez par ailleurs que les personnels départementaux affectés sur ces centres se verront proposer d'autres missions dans le champ médico-social au sein de la collectivité ou pourront candidater auprès du futur organisme en charge de la gestion des CeGIDD.

Vous comprendrez qu'au regard notamment des enjeux sanitaires posés par la prévention, le dépistage et le traitement des maladies sexuellement transmissibles (MST), cette décision soulève de fortes incompréhensions et de grandes inquiétudes, d'autant que les dernières données publiques relatives aux MST font état d'une recrudescence des infections.

../..

Cette incompréhension, nous la partageons puisque lors de la présentation du Schéma Régional de Santé en Conseil départemental du 21 juin, votre majorité a, malgré nos alertes et réserves sur certaines orientations définies par les services de l'Etat en matière de santé sur la Normandie pour les prochaines années, décidé d'apporter son soutien à ce Schéma Régional de l'ARS. Orientations qui précisent d'ailleurs qu'il est nécessaire *« d'améliorer la couverture territoriale de l'offre de dépistage des IST et du VIH »* et de *« conforter le rôle des CeGIDD : garantir la qualité, améliorer la couverture des territoires et l'accessibilité de tous au dépistage, clarifier le rôle des antennes… »*.

Ces éléments amènent notre groupe à vous demander pourquoi ce sujet, et visiblement cette décision de désengagement des CeGIDD, n'a pas été évoqué au cours des débats ou dans les interventions de votre Vice-Présidente le 21 juin ?

Si un désaccord, notamment financier, existait alors avec l'ARS sur la contribution versée par l'Etat au Département pour nous permettre de poursuivre la gestion de ces centres, la transparence la plus élémentaire aurait voulu qu'il soit alors mentionné.

Cette omission est d'autant plus regrettable que lors de ces débats, notre groupe a motivé ses réserves sur le Schéma Régional de Santé à partir de l'absence de moyens suffisants dédiés à la santé de proximité dans toutes ses dimensions. Nous avons notamment dénoncé les logiques de rationnement des dépenses de santé, tout comme les logiques de concentration des moyens, de regroupements, qui nuisent selon nous à une santé de qualité, accessible à tous sur l'ensemble du territoire départemental.

De là à penser que l'ARS profitera du désengagement du Département pour diminuer le nombre de CeGIDD en Seine-Maritime, au nom de ces (ses) mêmes logiques, il n'y a qu'un pas.

Par ailleurs, l'annonce du désengagement du Département avant même qu'un nouvel organisme de gestion ne soit désigné par l'ARS pour assurer la continuité des CeGIDD, nous interroge fortement.

D'une part, ce décalage dans l'information entre le départ de l'organisme actuellement gestionnaire et le futur gestionnaire est anxiogène, et fait de nouveau peser sur notre collectivité une incompréhension entre ses ambitions affichées et la réalité de ses décisions.

D'autre part, si cette décision a bien été prise de concert avec l'ARS, les services de l'Etat devraient être en mesure d'annoncer le futur gestionnaire ? Et comme ce n'est pas le cas, la situation actuelle apparait plus comme un désengagement du Département plutôt que comme un simple passage de relai induit par votre communiqué.

Nous sommes d'ailleurs perplexes, compte tenu des procédures administratives, mais également du délai nécessaire pour organiser un véritable relai entre deux organismes en charge successivement d'une même mission de service public, sur le fait qu'un nouveau gestionnaire soit effectivement en mesure d'assurer la poursuite, dans la continuité, de ces missions dès le 1er janvier.

C'est d'autant plus inquiétant que les personnels départementaux en charge des CeGIDD ont acquis une réelle connaissance, compétence et expérience utile à cet effet.

../..

Là encore, il aurait été, nous semble-t-il, plus pertinent de pouvoir discuter avec le futur gestionnaire d'une possible mise à disposition de personnels départementaux, tout au moins temporairement, plutôt que d'annoncer leur réaffectation dans nos propres services ou la possibilité, du reste évidente puisque chacun a le droit de postuler là où il le souhaite, de candidater directement auprès de futur gestionnaire.

Tout cela ne laisse rien augurer de bon quant au maintien de l'efficience de ces centres à partir du 1er janvier et la responsabilité morale de notre collectivité se trouve engagée.

Tous ces éléments nous conduisent par conséquent à vous demander de revenir sur cette décision et de prolonger, ad minima pour une année, la convention actuelle permettant à notre collectivité de gérer les CeGIDD, le temps d'organiser, le cas échéant, un réel passage de relai efficace avec un futur organisme de gestion, tout en nous assurant du maintien des 6 centres actuels.

Enfin, nous souhaiterions disposer d'un bilan analytique des dépenses supportées par notre collectivité pour la gestion des CeGIDD et des recettes obtenues en compensation pour nous permettre d'apprécier la réalité de cette charge budgétaire et par conséquent de l'économie que vous escomptez à travers cette décision.

Dans ces attentes, nous vous prions de croire, Monsieur le Président et cher collègue, en l'expression de nos sincères salutations.

Stéphane BARRÉ